



République Française
Département LOIRET
Mairie de Fréville-du-Gâtinais

Envoyé en préfecture le 03/02/2023

Reçu en préfecture le 03/02/2023

Publié le

ID : 045-214501504-20230131-D2023_10-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 31/01/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	9	9

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 31 Janvier à 18:30, le Conseil Municipal de la Mairie de Fréville-du-Gâtinais s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. POISSON André, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par mail aux Conseillers Municipaux le 24/01/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24/01/2023.

Présents : M. POISSON André, Maire, Mme ASSELIN Caroline, M. BAUNARD Dominique, Mme GEINDREAU Sabine, Mme BECQUE Cathy, M. PELLETIER Laurent, M. CHENAULT Yohann, M. FRAPPIN Christophe, M. FRANCART Jean-Luc

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de Montargis

Secrétaire de séance : M. CHENAULT Yohann

D2023_10 – Désignation d'un membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres

Vu la délibération D2020_24_01 du 23/05/2020 constituant la commission d'Appel d'Offres,

Vu la délibération D2022_18 du 31/05/2022 modifiant la commission d'Appel d'Offres à la suite d'une démission,

Vu la démission de Mr Pascal POTEAU, 1^{er} adjoint au maire en date du 23 décembre 2022, il convient de le remplacer.

Pour rappel, la Commune avait désigné 3 membres titulaires et 3 membres suppléants de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Vu les Articles 22 et 23 du Code des Marchés Publics,

Considérant que le Maire est Président de droit de chaque commission,

Pour rappel, les membres restants sont :

- membres titulaires : Mr CHENAULT Yohann, Mr PELLETIER Laurent, Mme ASSELIN Caroline,
- membres suppléants : Mr BAUNARD Dominique, Mr FRAPPIN Christophe.

Le Maire invite alors le Conseil Municipal à procéder à la désignation du Conseiller Municipal suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **désigne** à la Commission d'Appel d'Offres :

- membre suppléant : Mme Sabine GEINDREAU.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 03/02/2023
Le Maire
M. André POISSON



Le secrétaire de séance,
M. CHENAULT Yohann